

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Dakar.	VOIE NORMALE Six mois Un an	VOIE AERIENNE Six mois Un
	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f	31.000f
	Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie, Etranger : Autres Pays	20.000f, 40.000f 23.000f, 46.000f
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Prix du numéro Année courante 600 f Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f	Année ant. 700f Par la poste Par la poste
		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais exempté moins de 10 000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S n°9520790630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2010

23 juin Loi n° 2010-14 portant loi de finances rectificative pour l'année 2010

877

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2010-14 du 23 juin 2010
portant loi de finances rectificative
pour l'année 2010.

EXPOSE DES MOTIF

En application des dispositions des articles 3 et 35 de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2009 portant loi organique relative aux lois de finances, le présent projet de loi de finances rectificative de l'année 2010 a pour objet :

- d'autoriser, dans le cadre de l'assainissement des relations financières entre l'Etat et le secteur privé, la prise en charge d'engagements extrabudgétaires qui se sont révélés au niveau de certaines départements ministériels, agences et établissements publics et à fixer les modalités pratiques d'apurement desdits engagements :

- de procéder à des réaménagements de certaines dotations budgétaires ouvertes par la loi de finances initiale 2010, suite à l'application du décret n° 2010-421 du 31 mars 2010 modifiant le décret n° 2009-145 du 22 décembre 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence, la Primature et les ministères :

- de soumettre à la formalité de la ratification, prévue par l'article 12 de la loi organique évoquée ci-dessus, les décrets d'avances pris au cours de l'année 2009 et de l'année 2010;

- de modifier les dispositions de l'article 4 de la loi n° 2008-46 du 3 septembre 2008 instituant une redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL).

Globalement, les ressources du projet de loi de finances rectificative 2010 sont arrêtées à un montant de 1.882.654 milliards de Francs CFA alors que les charges se chiffrent à un montant de 1.933.882 milliards de francs CFA. Il en résulte un déficit de l'ordre de 51.228 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne le Budget Général, les recettes enregistrent une augmentation des dons en provenance du Gouvernement espagnol d'un montant de l'ordre de 1.967 milliard de francs CFA et d'une augmentation des emprunts du Trésor d'un montant de 72.227 milliards de francs CFA alors que les dépenses qui sont estimées à un montant de 1.868.222 milliards de francs CFA se présentent comme suit:

La dette publique est réévaluée en hausse de 15.030 milliards de francs CFA. Elle passe de 174.100 milliards de francs CFA à 189.130 milliards de francs CFA. En effet, malgré une diminution d'encours de la dette extérieure notamment des montants dus aux pays de l'OCDE et à la banque centrale du Koweït, il est noté une prise en charge des intérêts échus sur les euro bonds. Concomitamment, la dette intérieure enregistre une hausse en raison des encours programmés dans le cadre du rachat de la dette FMI et du paiement des intérêts applicables aux obligations du Trésor par adjudication durant la période 2008-2018 et d'autres emprunts obtenus par le Trésor.

Des réaménagements portant sur les services votés sont envisagés en vue de prendre en compte la dernière répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, objet du décret n° 2010-421 du 31 mars 2010 précité. Ces réaménagements concernent également des projets et programmes mis en œuvre par certains départements ministériels, en vue d'assurer leur exécution optimale.

Telle est l'économie du présent projet de loi de finances rectificative de l'année 2010 soumis à l'adoption du Parlement.

BUDGET GENERAL									
	2007	2008	2009	2009	2010	2010	ECARTS	LFR	LFI
Récessives d'a. budget général	1558.7	1579.0	1647.5	1755.5	1690.2	1780.0	1817.0	2.08%	2.46%
Récessives items	1201.9	1255.8	1307.6	1495.5	1443.2	1506.7	1543.7	2.08%	2.46%
Récessives ordinaires hors dons	1057.5	1172.7	1087.5	1337.0	1202.0	1269.0	1269.0	0.00%	0.00%
Récessives exceptionnelles	0.1	0.1	137.1	70.1	70.1	61.9	61.9	0.00%	0.00%
Autres recettes	0.5	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	0.00%	0.00%
Empreunt	143.8	75.0	75.0	61.8	111.9	125.0	160.0	28.00%	44.8
Dons budgétaires	356.8	323.2	339.9	260.0	247.0	273.3	273.3	0.00%	4.67%
Recettes extrêmes	39.7	32.2	34.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00%	0.00%
Empreunt programme	50.2	34.2	34.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00%	0.00%
Dons budgétaires affectées	266.9	275.0	291.7	260.0	247.0	273.3	273.3	0.00%	2.49%
Charges du budget général	1575.7	1591.5	1663.3	1776.8	1733.8	1822.8	1868.2	2.49%	4.09%
Recources de fonctionnement	825.1	887.5	966.2	1079.0	1079.0	1110.0	1155.4	8.62%	8.62%
Dettes publiques	88.2	83.2	83.2	150.0	150.0	174.1	189.1	0.00%	0.00%
Transferts et salaires	310.0	347.0	347.0	389.0	389.0	396.8	396.8	0.00%	0.00%
Autres dépenses courantes	426.9	457.3	536.0	540.0	540.0	569.5	569.5	5.64%	5.64%
Sur ressources extrêmes	483.7	429.0	405.4	437.8	407.8	439.5	439.5	0.00%	0.00%
Solde du Budget général	266.9	275.0	291.7	260.0	247.0	273.3	273.3	0.00%	0.00%
COMPTES SPECIAUX TRÉSOR	-17.0	-12.5	-15.8	-21.3	-43.6	-42.8	-51.2	19.63%	19.63%
Y compris dons	-22.0	-22.0	-25.3	-27.3	-43.6	-42.8	-51.2	19.63%	19.63%

En milliards de CFA

Comparativement aux lois de finances des gestions 2007, 2008, 2009 et 2010, soit décris dans le tableau ci-après :

Comptes rectificative de l'année 2010, soit décris dans le tableau ci-après :

du secteur et à la charge fiscale imcomptant au consommateur final.

de la gestion 2009 et de la gestion 2010 d'une part et d'autre part de relever le taux de la RUTEL sans toutefois entraîner le développement du 15 octobre 2001 pourtant loi organique relative aux lois de finances, de procéder à la nomenclature des écrits d'avance pris au cours du projet de loi de finances rectificative 2010 permettra, enfin, en application des dispositions de l'article 12 de la loi n° 2001-09

de la loi organique susvisée, des sanctions seront applicables aux personnes qui auront trichélement engagé les finances publiques, à travers ces engagements extrabudgetaires. Les crédits nouveaux qu'il convient d'ouvrir en vue d'assurer la couverture de ces dépenses

sécurisé par l'application de l'article 22 de la loi de finances rectificative 2010 permise aux structures établissement, au démantèlement, en application des dispositions de l'article 2

publique, en vu de garantir la légalité des paiements envisagés. Au démantèlement, en application des dispositions de l'article 22 de la loi de finances rectificative 2010, les dépenses qui résultent des procédures d'érogation générale sur la comparabilité de ces dépenses seraient au contraire dans des conditions qui convient d'ouvrir en vue d'assurer la couverture de ces engagements extrabudgetaires. Toutefois, les dépenses qui résultent de ces engagements extrabudgetaires devront être jugées "bon à payer". La stratégie d'apurement évoquées ci-dessus, en charge les engagements extrabudgetaires qui autorisent lieu à des fournitures, prestations et travaux réalisés au profit des structures en charge les engagements extrabudgetaires qui autorisent lieu à des fournitures, prestations et travaux réalisés au profit des structures des articles 12, 15, 18, 22 de la loi organique relative aux lois de finances, de demander au Parlement l'autorisation de prendre impôts à des ministères, agences et établissements publics. Aux termes de cet exercice, il convient, en application des dispositions

ce cadre, un calendrier d'audit et sélectionné, à la date du 31 décembre 2009, à un recensement des engagements extrabudgetaires ouverts dans les budgets respectifs des structures concernées élu en marge des procédures de conclusion de marchés publics. Dans ce cas, les budgets respectifs des structures concernées élu en marge des procédures régulières d'exécution des dépenses publiques (engagements publics), agences

ou établissements publics, qui procèdent à la répartition des dépenses régulières d'exécution des dépenses publiques, se sont engagées, à résoudre définitivement les arrêtés de l'Etat résultant de procédures régulières d'exécution des dépenses publiques, assermentation

intérieurement au sein de l'Etat résultant de procédures régulières d'exécution des dépenses publiques, assermentation

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du mardi 25 mai 2010 ;

Le Sénat a adopté en sa séance du vendredi 11 juin 2010 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Les dispositions des articles 2, 3 alinéas I et II, 4, 5, de la loi n° 2009-35 du 23 décembre 2009 portant loi de finances pour l'année 2009 sont abrogées et remplacées par les suivants :

B. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES :

Art. 2. - Evaluation des charges.

Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année rectificative 2010. la somme de 1.868.222.000.000 francs CFA conformément aux annexes II, IV et V de la présente loi.

C. - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES :

Art. 3. - Equilibre général du Budget.

I. - Pour l'année 2010, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi de finances rectificative, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants ci-après :

En millions de francs CFA

RESSOURCES	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDE
I - BUDGET GENERAL				
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
A1 - Recettes internes		A1 - Dépenses financées sur recettes internes		
A1-1 Recettes hors emprunt				
Recettes fiscales	1.226.300	Dette publique	189.130	
Recettes non fiscales	42.700	Dépenses de personnel	395.800	
Recettes exceptionnelles	61.900	Autres dépenses courantes	569.492	
Remboursements Prêts et Avances	8.000	Dépenses en capital sur ressources internes	439.560	
Dons budgétaires	44.767			
Total recettes internes hors emprunts.	1.383.667	Total dépenses sur recettes internes	1.594.922	-211.255
A1-2 - Emprunt				
Emprunts	160.027			
Total emprunt	160.027			
Total A = (A-1-1 + A1-2)	1.543.694	Total A = (A-1-1)	1.594.922	-51.228
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
B - Recettes externes				
Tirage Dons et Emprunts	273.300	Dépenses en capital sur ressources externes	273.300	
Total B	273.300	Total B	273.300	
Total 1 = (A + B)	1.816.994	Total 1 = (A + B)	1.868.222	-51.228
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	65.000	Titre 7 dépenses	65.000	
Total C = (1 + 2)	1.882.654	Total C = (1 + 2)	1.933.882	-51.228

II. - Pour l'année 2010, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal, pour un montant global de 529.322.000.000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

A - BUDGET GENERAL

A-1 - DEPENSES ORDINAIRES

Art. 4. - Services votés.

Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances rectificative de l'année 2010, au titre des services votés réévalués du budget de fonctionnement, est fixé à la somme de 1.125.030.000.000 francs CFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique 189.130.000.000 francs CFA
- Titre 2. Dépenses de personnel 396.800.000.000 francs CFA
- Titre 3. Dépenses de fonctionnement 283.632.000.000 francs CFA
- Titre 4. Transfert courants 255.468.000.000 francs CFA

Art. 5. - Il est ouvert, pour la loi de finances de l'année 2010, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 30.392.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2. Dépenses de personnel francs CFA
- Titre 3. Dépenses de fonctionnement 30.392.000.000 francs CFA
- Titre 4. Transfert courants francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.

Art. 2. - Les dispositions de la loi n° 2009-35 du 23 décembre 2009 portant loi de finances pour l'année 2010 sont complétées par les articles 18, 19 et 20 ainsi libellés :

Art. 18. - Sont ratifiés les crédits ouverts par les décrets d'avances n° 2009-627 du 13 juillet 2009, n° 2009-821 du 7 août 2009, n°s 2009-823, 2009-834 du 7 août 2009 n°s 2009-874, 2009-881, 2009-889, 2009-911, 2009-912 et 2009-913 du 10 septembre 2009, n° 2009-1066 du 25 septembre 2009, n° 2009-1146 du 30 décembre 2009, n° 1184 du 26 octobre 2009, n° 2009-1222 du 3 novembre 2009 n°s 2009-1224, 2009-1233 du 4 novembre 2009, n° 2009-1274 du 13 novembre 2009 n°s 2009-1291, 2009-1296 du 19 novembre 2009, n° 2009-1378 du 2 décembre 2009, n° 2009-1445 du 30 décembre 2009, n°s 2010-176, 2010-177, 2010-178 du 24 février 2010 et n° 2010-429 du 1er avril 2010 portant ouverture de crédits à titre d'avances.

Art. 19. - Les crédits ouverts, à titre exceptionnelle, pour l'apurement des dépenses extrabudgétaires s'élèvent à un montant global de 30.392.000.000 de francs CFA.

Les dépenses relatives aux crédits ouverts ci-dessus, seront engagées, liquidées et ordonnancées et payées dans les conditions dérogatoires fixées par décret.

En application de l'article 2 de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001, portant loi organique relative aux lois de finances, des sanctions seront applicables aux personnes qui auront engagé les finances publiques à travers des dépenses irrégulières.

Les cocontractants, concernés par les dépenses extrabudgétaires, s'engagent à ne plus entretenir de telles opérations avec l'Administration.

Art. 20. - Les dispositions de l'article 4 de la loi n° 2008-46 du 3 septembre 2008 instituant une redevance sur l'accès ou l'utilisation du réseau des télécommunications publiques (RUTEL) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Le taux de la redevance est fixé à 5 % du montant hors taxes de la prestation payé à l'opérateur.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar le 3 mai 2010.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE.

ANNEXE III
REPARTITION PAR SECTION ET PAR TITRE DES SERVICES VOTES
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
10 Dette Publique		
DETTE PUBLIQUE		
Dette Publique		
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses ...	174.100.000.000	189.130.000.000
Total Dette Publique	174.100.000.000	189.130.000.000
TOTAL DETTE PUBLIQUE	174.100.000.000	189.130.000.000
Total général Section 10	174.100.000.000	189.130.000.000
21 Présidence de la République		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel.....	3.708.417.320	3.815.414.320
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	12.406.086.000	19.478.241.000
Titre 4 - 21 Transferts courants	18.395.870.000	23.196.386.000
Total Budget de Fonctionnement	34.510.373.320	46.490.041.320
TOTAL BUDGET GENERAL	34.510.373.320	46.490.041.320
Total général Section 21	34.510.373.320	46.490.041.320
22 Assemblée nationale .		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel.....	6.294.320.660	6.294.320.660
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	6.280.168.000	7.280.168.000
Titre 4 - 22 Transferts courants	96.800.000	96.800.000
Total Budget de Fonctionnement	12.971.288.660	13.971.288.660
TOTAL BUDGET GENERAL	12.971.288.660	13.971.288.660
Total général Section 22	12.971.288.660	13.971.288.660
23 Commission Electorale Nationale Autonome		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 4 - 23 Transferts courants	1.700.000.000	1.700.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.700.000.000	1.700.000.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.700.000.000	1.700.000.000
Total général Section 23	1.700.000.000	1.700.000.000

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
24 Conseil Economique et Social		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	1.782.000.000	1.782.000.000
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	1.392.000.000	3.362.016.000
Titre 4 - 24 Transferts courants	50.000.000	50.000.000
Total Budget de Fonctionnement	3.224.000.000	5.194.016.000
TOTAL BUDGET GENERAL.....	3.224.000.000	5.194.016.000
Totale général Section 24	3.224.000.000	5.194.016.000
25 Conseil Constitutionnel		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	145.858.980	145.858.980
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	72.016.000	72.016.000
Total Budget de Fonctionnement	217.874.980	217.874.980
TOTAL BUDGET GENERAL.....	217.874.980	217.874.980
Totale général Section 25	217.874.980	217.874.980
27 Cour Suprême		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	763.414.140	763.414.140
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	718.843.000	798.843.000
Titre 4 - 27 Transferts courants	2.100.000	2.100.000
Total Budget de Fonctionnement	1.484.357.140	1.564.357.140
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.484.357.140	1.564.357.140
Totale général Section 27	1.484.357.140	1.564.357.140
28 Cour des Comptes		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	697.501.560	697.501.560
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	306.815.000	306.815.000
Total Budget de Fonctionnement	1.004.316.560	1.004.316.560
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.004.316.560	1.004.316.560
Totale général Section 28	1.004.316.560	1.004.316.560

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
29 SENAT		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 29 Dépenses de personnel	3.062.777.000	3.062.777.000
Titre 3 - 29 Dépenses de fonctionnement	1.109.101.000	2.109.101.000
Total Budget de Fonctionnement	4.171.878.000	5.171.878.000
TOTAL BUDGET GENERAL	4.171.878.000	5.171.878.000
Totale général Section 29	4.171.878.000	5.171.878.000
30 Primature		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.449.712.340	1.449.712.340
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	4.053.465.000	4.053.465.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.934.979.000	4.934.979.000
Total Budget de Fonctionnement	10.438.156.340	10.438.156.340
TOTAL BUDGET GENERAL	10.438.156.340	10.438.156.340
Totale général Section 30	10.438.156.340	10.438.156.340
31 Ministère des Affaires étrangères		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	16.969.480.020	16.969.480.020
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	14.321.307.000	14.378.376.853
Titre 4 - 31 Transferts courants	4.958.636.000	4.958.636.000
Total Budget de Fonctionnement	36.249.423.020	36.306.492.873
TOTAL BUDGET GENERAL	36.249.423.020	36.306.492.873
Totale général Section 31	36.249.423.020	36.306.492.873
32 Ministère des Forces armées		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	62.315.716.000	62.315.716.000
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	20.370.842.000	22.116.950.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.362.279.000	2.362.279.000
Total Budget de Fonctionnement	85.048.837.000	86.794.945.000
TOTAL BUDGET GENERAL	85.048.837.000	86.794.945.000
Totale général Section 32	85.048.837.000	86.794.945.000

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
33 Ministère de l'Intérieur		
BUDGET GENERAL.		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	23.173.660.280	23.173.660.280
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	6.916.687.000	7.595.947.000
Total Budget de Fonctionnement	30.092.247.280	30.769.607.280
TOTAL BUDGET GENERAL	30.092.247.280	30.769.607.280
Totale général Section 33	30.092.247.280	30.769.607.280
34 Ministère de la Justice et Garde des Sceaux		
BUDGET GENERAL.		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	16.035.573.660	16.035.573.660
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	6.412.154.000	6.412.154.000
Titre 4 - 34 Transferts courants	885.700.000	885.700.000
Total Budget de Fonctionnement	23.333.427.660	23.333.427.660
TOTAL BUDGET GENERAL	23.333.427.660	23.333.427.660
Totale général Section 34	23.333.427.660	23.333.427.660
35 Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	1.403.597.320	1.403.597.320
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	547.332.000	1.033.180.000
Titre 4 - 35 Transferts courants	1.218.629.000	1.218.629.000
Total Budget de Fonctionnement	3.169.558.320	3.655.412.320
TOTAL BUDGET GENERAL	3.169.558.320	3.655.412.320
Totale général Section 35	3.169.558.320	3.655.412.320
36 Ministère des Affaires sociales et des Relations avec les institutions		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 36 Dépenses de personnel	573.480.520	573.480.520
Titre 3 - 36 Dépenses de fonctionnement	342.903.000	342.903.000
Titre 4 - 36 Transferts courants	255.000.000	255.000.000
Total Budget de Fonctionnement	1.171.383.520	1.171.383.520
TOTAL BUDGET GENERAL	1.171.383.520	1.171.383.520
Totale général Section 36	1.171.383.520	1.171.383.520

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	246.366.980	246.366.980
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	386.228.000	386.228.000
Titre 4 - 39 Transferts courants	61.474.000	61.474.000
Total Budget de Fonctionnement	694.068.980	694.068.980
TOTAL BUDGET GENERAL	694.068.980	694.068.980
Total général Section 39	694.068.980	694.068.980
40 Ministère de l'Economie Maritime de la Pêche et des Transports Maritimes		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.294.788.140	1.294.788.140
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	759.345.000	757.526.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	171.600.000	171.600.000
Total Budget de Fonctionnement	2.225.733.140	2.223.914.140
TOTAL BUDGET GENERAL	2.225.733.140	2.223.914.140
Total général Section 40	2.225.733.140	2.223.914.140
41 Ministère de la Coopération Internationale de l'Aménagement du Territoire des Transports aériens et des Infrastructures		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	1.557.218.380	1.557.218.380
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	762.850.000	873.663.000
Titre 4 - 41 Transferts courants	200.000.000	200.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.520.068.380	2.630.901.380
TOTAL BUDGET GENERAL	2.520.068.380	2.630.901.380
Total général Section 41	2.520.068.380	2.630.901.380
42 Ministère de l'Agriculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	2.920.488.360	2.910.585.360
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1.503.214.000	1.478.879.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	5.121.317.000	5.121.317.000
Total Budget de Fonctionnement	9.545.019.360	9.508.781.360
TOTAL BUDGET GENERAL	9.545.019.360	9.508.781.360
Total général Section 42	9.545.019.360	9.508.781.360

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
43 Ministère de l'Economie et des Finances		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	17.521.243.420	17.521.243.420
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	8.125.428.000	8.295.728.000
Titre 4 - 43 Transferts courants	3.838.429.000	4.406.429.000
Total Budget de Fonctionnement	29.485.100.420	30.223.400.420
TOTAL BUDGET GENERAL	29.485.100.420	30.223.400.420
Total général Section 43	29.485.100.420	30.223.400.420
44 Ministère des Mines, de l'Industrie, de la Transformation Alimentaire des Produits agricoles et des PME		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	519.951.000	519.951.000
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	312.852.000	312.852.000
Titre 4 - 44 Transferts courants	1.752.937.000	1.752.937.000
Total Budget de Fonctionnement	2.585.740.000	2.585.740.000
TOTAL BUDGET GENERAL	2.585.740.000	2.585.740.000
Total général Section 44	2.585.740.000	2.585.740.000
45 Ministère du Commerce		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.327.538.220	1.327.538.220
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	440.691.000	440.691.000
Titre 4 - 45 Transferts courants	1.074.620.000	1.074.620.000
Total Budget de Fonctionnement	2.842.849.220	2.842.849.220
TOTAL BUDGET GENERAL	2.842.849.220	2.842.849.220
Total général Section 45	2.842.849.220	2.842.849.220
46 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.908.764.220	1.908.764.220
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	1.411.467.000	1.411.467.000
Titre 4 - 46 Transferts courants	355.000.000	105.000.000
Total Budget de Fonctionnement	3.675.231.220	3.505.231.220
TOTAL BUDGET GENERAL	3.675.231.220	3.505.231.220
Total général Section 46	3.675.231.220	3.505.231.220

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
47 Ministère de l'Energie		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 47 Dépenses de personnel	174.544.000	154.410.000
Titre 3 - 47 Dépenses de fonctionnement	221.699.000	202.363.000
Titre 4 - 47 Transferts courants	50.000.000	50.000.000
Total Budget de Fonctionnement	446.243.000	406.773.000
TOTAL BUDGET GENERAL	446.243.000	406.773.000
Totale général Section 47	446.243.000	406.773.000
49 Ministère l'Artisanat du Tourisme et des relations avec le secteur privé et le secteur informel		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	638.059.100	638.059.100
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	355.069.000	355.069.000
Titre 4 - 49 Transferts courants	547.776.000	547.776.000
Total Budget de Fonctionnement	1.540.904.100	1.540.904.100
TOTAL BUDGET GENERAL	1.540.904.100	1.540.904.100
Totale général Section 49	1.540.904.100	1.540.904.100
50 Ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	132.842.301.640	132.842.301.640
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	87.868.523.000	87.868.522.300
Titre 4 - 50 Transferts courants	1.686.910.000	1.686.910.000
Total Budget de Fonctionnement	222.397.734.640	222.397.733.940
TOTAL BUDGET GENERAL	222.397.734.640	222.397.733.940
Totale général Section 50	222.397.734.640	222.397.733.940
53 Ministère de la Culture		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	841.258.680	841.258.680
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	515.702.000	515.702.000
Titre 4 - 53 Transferts courants	3.267.010.000	3.267.010.000
Total Budget de Fonctionnement	4.623.970.680	4.623.970.680
TOTAL BUDGET GENERAL	4.623.970.680	4.623.970.680
Totale général Section 53	4.623.970.680	4.623.970.680

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
54 Ministère de la Santé et de la Prévention		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	31.386.727.900	31.386.727.900
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	14.668.902.000	14.668.902.000
Titre 4 - 54 Transferts courants	28.450.431.000	28.450.431.000
Total Budget de Fonctionnement	74.506.060.900	74.506.060.900
TOTAL BUDGET GENERAL	74.506.060.900	74.506.060.900
Totale général Section 54	74.506.060.900	74.506.060.900
55 Ministère de la jeunesse des Sports et des Loisirs		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	2.459.459.480	2.459.459.480
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	2.765.492.000	2.765.492.000
Titre 4 - 55 Transferts courants	1.447.633.000	378.115.000
Total Budget de Fonctionnement	6.672.584.480	5.623.066.480
TOTAL BUDGET GENERAL	6.672.584.480	5.623.066.480
Totale général Section 55	6.672.584.480	5.623.066.480
56 Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de rétention et des Lacs artificiels		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	3.929.143.300	3.929.143.300
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	4.218.837.000	4.218.837.000
Titre 4 - 56 Transferts courants	861.620.000	991.620.000
Total Budget de Fonctionnement	9.009.600.300	9.139.600.300
TOTAL BUDGET GENERAL	9.009.600.300	9.139.600.300
Totale général Section 56	9.009.600.300	9.139.600.300
58 Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Microfinance et de Petite enfance		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.666.274.120	1.559.277.120
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	1.848.975.000	1.843.975.000
Titre 4 - 58 Transferts courants	1.726.869.000	1.236.353.000
Total Budget de Fonctionnement	5.242.118.120	4.639.605.120
TOTAL BUDGET GENERAL	5.242.118.120	4.639.605.120
Totale général Section 58	5.242.118.120	4.639.605.120

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
59 Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	10.156.997.660	10.156.997.660
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	5.480.819.000	5.480.819.000
Titre 4 - 59 Transferts courants	880.384.000	880.384.000
Total Budget de Fonctionnement	16.518.200.660	16.518.200.660
TOTAL BUDGET GENERAL	16.518.200.660	16.518.200.660
Totale général Section 59	16.518.200.660	16.518.200.660
60 Charges non réparties		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	40.991.068.820	40.991.068.820
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	76.496.329.000	56.253.070.847
Titre 4 - 60 Transferts courants	64.742.937.000	66.262.455.000
Total Budget de Fonctionnement	182.230.334.820	163.506.594.667
TOTAL BUDGET GENERAL	182.230.334.820	163.506.594.667
Totale général Section 60	182.230.334.820	163.506.594.667
62 Ministère de l'Elevage		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.461.604.300	1.461.604.300
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	813.705.000	813.705.000
Titre 4 - 62 Transferts courants	229.142.000	229.142.000
Total Budget de Fonctionnement	2.304.451.300	2.304.451.300
TOTAL BUDGET GENERAL	2.304.451.300	2.304.451.300
Totale général Section 62	2.304.451.300	2.304.451.300
63 Ministère de la Communication et Porte Parole du Gouvernement		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	301.102.460	301.102.460
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	1.034.371.000	1.022.216.000
Titre 4 - 63 Transferts courants	721.370.000	721.370.000
Total Budget de Fonctionnement	2.056.843.460	2.044.688.460
TOTAL BUDGET GENERAL	2.056.843.460	2.044.688.460
Totale général Section 63	2.056.843.460	2.044.688.460

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.401.718.400	1.401.718.400
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	487.773.000	487.773.000
Titre 4 - 65 Transferts courants	18.626.676.000	18.626.676.000
Total Budget de Fonctionnement	20.516.167.400	20.516.167.400
TOTAL BUDGET GENERAL	20.516.167.400	20.516.167.400
Totale général Section 65	20.516.167.400	20.516.167.400
66 Ministère des Télécommunications, des TIC, des Transports terrestre et des Transports ferrovières		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 66 Dépenses de personnel	461.806.120	461.806.120
Titre 3 - 66 Dépenses de fonctionnement	280.836.000	280.836.000
Total Budget de Fonctionnement	742.642.120	742.642.120
TOTAL BUDGET GENERAL	742.642.120	742.642.120
Totale général Section 66	742.642.120	742.642.120
67 Ministère des Biocarbuants et de la Pisciculture		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 67 Dépenses de personnel	0	30.037.000
Titre 3 - 67 Dépenses de fonctionnement	0	144.490.000
Titre 4 - 67 Transferts courants	0	170.000.000
Total Budget de Fonctionnement	0	344.527.000
TOTAL BUDGET GENERAL	0	344.527.000
Totale général Section 67	0	344.527.000

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2010	LFR pour l'année 2010 Réévaluation services votés
68 Ministère de l'Assainissement et de l'Hygiène publique		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	162.268.420	162.268.420
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	243.543.000	243.543.000
Total Budget de Fonctionnement	405.811.420	405.811.420
TOTAL BUDGET GENERAL	405.811.420	405.811.420
Totale général Section 68	405.811.420	405.811.420
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux (CUR) et de la Recherche scientifique		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	2.253.797.080	2.253.797.080
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.945.731.000	3.061.449.000
Titre 4 - 75 Transferts courants	79.425.872.000	79.425.872.000
Total Budget de Fonctionnement	84.625.400.080	84.741.118.080
TOTAL BUDGET GENERAL	84.625.400.080	84.741.118.080
Totale général Section 75	84.625.400.080	84.741.118.080
TOTAL GENERAL TOUTES SECTION	1.110.000.000.000	1.125.030.000.000

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre

Section Pouvoir publique et Ministères	Personnel	Fonctionnement	Transfert courant	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE				
22 ASSEMBLEE NATIONALE				
23 COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME				
24 CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIALE				
25 CONSEIL CONSTITUTIONNEL				
27 COUR SUPREME				
28 COUR DES COMPTES				
29 SENAT				
30 PRIMATURE				
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS				
31 M. AFFAIRES ETRANGERES				
32 M. FORCES ARMEES				
33 M. INTERIEUR COL. LOC. DECENTRALIST.				
34 M. JUSTICE GARDE DES SCEAUX				
35 M. FONC. PUB. DE L'EMP. ORG. PROF.				
36 M. AFFA. SOC. REL. AV. INSTITUTIONS				
39 M. SENEG DE L'EXTERIEUR				
40 M. ECO. MARIT., PECHÉ ET PISCICUL.				
41 M. COOP. INTER. AMENAG. TERRI. AER. INFRAS.				
42 M. AGRICULTURE DE PISCICULTURE BUOCAR.				
43 M. ECONOMIE ET DES FINANCES				
44 M. INDUS. MINES TRANS. ALIM. PROD. AGRICO.PME				
45 M. COMMERCE				
46 M. URBANI. HAB. CONS. HYDRAULIQUE				
47 M. DE L'ENERGIE				
49 M. ARTIS. TOUR. SEC. PRIV SEC. INFORMEL				
50 M. ENSEIG. PRES., ELEM. MOYEN SECONDAIRE				
53 M. CULTURE. FRANCOPHONIE				
54 M. SANTE ET PREVENTION				
55 M. JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS				
56 M. ENVIRO. DE LA PROT. NAT. BAS. RET. LACS ART.				
58 M. FAM. SOLD. NAT. ENTREP. FIM. MICROF. PET. ENT.				
59 M. ENSEIG. TEHN. FORMT. PROF.				
62 M. ELEVAGE				
63 M. COMMUNICAT. PORTE PAROLE GOUVERNEMENT				
65 M. DECENTRALISATION. COLLECT. LOCALES				
66 M. TELECOMM. TIC. TRANSP. TERREST. TRANSP FERR.				
68 M. ASSAINISSEMENT ET HYGIEN. PUBLIQUE				
75 M. RECH. SCINTIF. CUR UNIVERSITES				
60 CHARGES NON REPARTIES		30.392.000.000		30.392.000.000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS		30.392.000.000		30.392.000.000
TOTAL GENERAL		30.392.000.000		30.392.000.000

ANNEXE 8 bis

SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE

(Art. 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

	SERVICE PREVISIONNEL LFR 2010			SERVICE PREVISIONNEL LFR 2010
	DETTE EXTERIEURE	INT + COM	Principal	DETTE EXTERIEURE
Crédits multilatéraux	77,66	19,72	52,94	71,91
dont BIRD/IDA/FIDA	37,80	10,91	26,89	37,38
BAD/FAD	12,86	3,38	9,48	13,06
OPEP/DAEA/BID	13,03	3,21	9,82	14,47
FMI				
Autres crédit	8,97	2,22	6,75	7,00
Crédits Bilatéraux	36,14	15,54	20,60	41,99
Pays de l'OCDE	22,60	10,61	11,99	27,77
Pays arabes	7,50	1,66	5,84	8,35
Autres	6,04	3,27	2,77	5,87
Autres crédits	0,91	0,05	0,86	5,98
Crédits d'Exportation	0,91	0,05	0,86	5,98
BCKOW			0,00	5,07
Crédits com non assurés			0,00	
Dette rééchelonnée			0,00	
Opérations financières	7,80	7,80	0,00	7,80
Euro Bond	7,80	7,80	0,00	7,80
Total Brut (a)	117,51	43,11	74,40	119,88
	DETTE EXTERIEURE 2010			DETTE EXTERIEURE 2010
Titres d'Etat	0,73	0,00	0,73	0,73
Rachat FMI	3,21	2,95	0,26	0,09
Titres P.B.E.			0,00	
Dépôt KOWEITIEN	3,61	0,26	3,35	5,57
Autres emprunt	12,22	12,22	0,00	
Remboursement découverts statutaire BCEAO	8,54	0,64	7,90	8,54
Obligations du Trésor par adjudication			0,00	
Sénégal 5,5 % 2007-2017	7,79		7,79	7,79
Sénégal 7 % 2008-2018	3,56		3,56	3,56
Sénégal 6,5 % 2008-2018	2,00	2,00	0,00	
Sénégal 6,5 % 2009-2014	2,02	2,02	0,00	
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne			0,00	
Sénégal 5,5 % 2006-2010	11,87	3,00	8,87	11,87
Sénégal 5,5 % 2007-2012	16,07	2,28	13,79	16,07
TOTAL	71,62	25,37	46,25	54,22
TOTAL GENERAL	189,13	68,48	120,65	174,10

ANNEXE 1

Prévisions de recettes par article et par paragraphe

Art	par	NOMENCLATURE ET NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS LF 2010	Réalisation au 30/03 2010	TAUX réalis.	PREVISIONS 1ER 2010	ECARTS LF 2010 LF 2010	TAUX PROG.
RECETTES INTERNES								
RECETTES FISCALES								
IMPOTS DIRECTS								
71	1	Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	147.300.000.000	33.300.000.000	22,61%	147.300.000.000	0	0,00%
71	2	Impôts sur le salaires et autres rémunérations	189.300.000.000	50.400.000.000	26,62%	189.300.000.000	0	0,00%
71	3	Impôts sur le patrimoine	15.000.000.000	0	0,00%	15.000.000.000	0	0,00%
71	4	Autres impôts directs CGU	1.200.000.000	0	0,00%	1.200.000.000	0	0,00%
		Total impôts directs	352.800.000.000	83.700.000.000	23,72%	352.800.000.000	0	0,00%
IMPOTS INDIRECTS								
71	5	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	632.200.000.000	147.100.000.000	23,27%	632.200.000.000	0	0,00%
71	6	Droits de timbre et d'enregistrement	35.200.000.000	10.300.000.000	29,26%	35.200.000.000	0	0,00%
71	7	Droit à l'importation	171.100.000.000	36.100.000.000	21,10%	171.100.000.000	0	0,00%
71	8	Autres recettes fiscales	35.000.000.000	8.400.000.000	24,00%	35.000.000.000	0	0,00%
		Total impôts indirects	873.500.000.000	201.900.000.000	23,11%	873.500.000.000	0	0,00%
71		TOTAL RECETTES FISCALE	1.226.300.000.000	285.600.000.000	23,29%	1.226.300.000.000	0	0,00%
RECETTES NON FISCALES								
72	1	Revenus de l'entreprise et du domaine	5.400.000.000	4.000.000.000	74,07%	5.400.000.000	0	0,00%
72	2	Droits et frais administratifs	10.000.000	0	0,00%	10.000.000	0	0,00%
72	3	Amendes et condamnations pécuniaires	10.000.000	0	0,00%	10.000.000	0	0,00%
72	4	Produits financiers	35.000.000.000	300.000.000	0,86%	35.000.000.000	0	0,00%
72	5	Autres recettes non fiscales	2.100.000.000	600.000.000	28,57%	2.100.000.000	0	0,00%
72		TOTAL RECETTES NON FISCALES Art 71-72	1.269.300.000.000	290.500.000.000	22,89%	1.269.300.000.000	0	0,00%
74		Dons budgétaires	42.800.000.000	0	0,00%	44.767.000.000	1.967.000.000	4,60%
76		Recettes exceptionnelles (dont PPTE/IADM)	61.900.000.000	0	0,00%	61.900.000.000	0	0,00%
17		emprunts	87.800.000.000	0	0,00%	160.027.000.000	72.227.000.000	0,00%
29		Remboursement Prêts rétrocédés	8.000.000.000	0	0,00%	8.000.000.000	0	0,00%
16		Autres emprunts	80.000.000.000	0	0,00%	51.228.000.000	28.772.000.000	35,97%
		TOTAL RECETTES INTERNES Art 71-72-74-76-29	1.549.500.000.000	290.500.000.000	18,75%	1.594.922.000.000	45.422.000.000	2,93%
RECETTES EXTERNES								
12		Dons Prjet et leg	116.969.000.000	0	0,00%	116.969.000.000	0	0,00%
15		Tirage sur dons et emprunt projets	156.331.000.000	0	0,00%	156.331.000.000	0	0,00%
		TOTAL RECETTES EXTERNES Art. 12-15-74	273.300.000.000	0	0,00%	273.300.000.000	0	0,00%
		TOTAL RECETTES EXTERNES ...	1.822.800.000.000	290.500.000.000	15,94%	1.868.222.000.000	45.422.000.000	2,49%

ANNEXE 13

Situation de la dette des Etablissements publics

Structure	Type de dette	2008	2009
Hôpital principale de Dakar (HPD)	Fournisseurs	3.125.832.974	2.597.235.072
	Fiscales	3.005.579.880	3.519.911.286
	Sociales	2.067.256.573	2.407.225.611
	Sous Total 1	8.198.669.427	8.524.371.969
Hôpital de Fann (CHN Fann)	Fournisseurs	701.600.186	439.820.782
	Fiscales	213.039.068	300.992.377
	Sociales	16435.142	0
	Sous Total 2	931.074.396	740.813.159
Hôpital A. Le Dentec (HALD)	Fournisseurs	1.047.333.113	936.154.372
	Fiscales	610.075.086	721.275.397
	Sociales	488.416.652	331.132.741
	Sous Total 3	2.145.824.851	1.988.562.510
Hôpital Général de Grand Yoff (HOGGY)	Fournisseurs	3.170.007.172	3.245.463.033
	Fiscales	1.223.213.512	1.675.514.950
	Sociales	485.950.402	729.201.241
	Sous Total 4	4.879.171.086	5.650.179.224
Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)	Fournisseurs	3.733.385.653	4.652.122.408
	Fiscales	570.473.775	570.473.775
	Sociales	467.325.102	467.325.102
	Sous Total 5	4.771.184.530	5.689.921.285
Centre des Oeuvre Universitaires de Dakar (UCAD)	Fournisseurs	333.837.786	824.436.628
	Fiscales	1.205.403.550	1.309.617.671
	Sociales	161.516.102	158.921.217
	Sous Total 6	1.700.757.438	2.292.975.516
Total dettes fournisseurs		12.111.996.884	12.695.232.295
Total dettes fiscales		6.827.784.871	8.097.785.456
Total dettes sociales		3.686.899.973	4.093.805.912
TOTAL DETTES GENERAL		22.626.681.728	24.886.823.663

Source : DGCPT / agents comptable des établissement publics.

NB : un audit, en préparation au niveau de l'Inspection Générale des Finances, au plus tard en septembre 2010, permettra d'actualiser la présente annexe.

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6517
